



# AVIS

Conseil Économique Social & Environnemental Régional



## **Avis sur « Décision modificative n° 1 pour 2015 du budget annexe consacré à la gestion des fonds européens 2014-2020 »**

Résultat du vote :

**UNANIMITÉ**

**Rapporteur :  
M. Nicolas PLANTROU**

Le projet de Décision Modificative n°1 pour 2015 du budget annexe consacré à la gestion des fonds européens 2014-2020<sup>1</sup> s'inscrit dans le contexte de la fusion des Régions de Haute et de Basse-Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans cette perspective, les Autorisations de Programme et les Autorisations d'Engagement complémentaires proposées reflètent l'avancée des appels à projets lancés au cours de l'année 2015 d'une part, et doivent permettre d'assurer le lancement d'appels à projets dont la programmation doit intervenir avant le vote du Budget Primitif 2016, d'autre part.

### **Les ajustements en recettes :**

Le montant des recettes nouvelles s'élève à **1,56 M€** et est perçu au titre des programmes opérationnels suivants:

- FEDER/FSE<sup>2</sup> : 1,38 M€ (dont 0,69 M€ au titre de l'assistance technique et 0,69 M€ au titre des dotations de compensation de transfert de compétences de l'Etat),
- FEADER<sup>3</sup> : 0,19 M€
- FEAMP<sup>4</sup> : - 0,01 M€, suite à l'ajustement des moyens humains que le Conseil régional consacre à la gestion et au contrôle du FEAMP, dont le programme opérationnel n'a pas encore été approuvé par la Commission Européenne.

### **Les ajustements en dépenses :**

- Les ajustements en **Autorisations de Programme** s'élèvent à **49,17 M€** et se répartissent de la façon suivante :
  - **+ 49,13 M€ au titre du PO FEDER/FSE**, dont :
    - 20 M€ en faveur du développement des espaces urbains durables (Axe 4), dont 11,2 M€ pour le développement des quartiers urbains durables et 8,8 M€ pour le traitement des friches et la requalification du foncier d'activité ;
    - 16,8 M€ pour accompagner les projets haut-normands dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'économie numérique (Axe 1), dont 7 M€ consacrés à l'activité des réseaux de recherche et 4 M€ à l'utilisation des technologies numériques dans les services à vocation non marchande ;
    - 9,32 M€ pour soutenir la transition énergétique (Axe 2), dont 7,6 M€ pour le soutien des opérations de réhabilitation énergétique du parc de logement public et des grandes copropriétés privées.

---

<sup>1</sup> Les différentes enveloppes allouées pour la Haute-Normandie sont les suivantes :

- FEDER : 226,24M€

- FSE : 55,44M€

Il convient d'ajouter à ces enveloppes une dotation spécifique pour l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) d'un montant de 7,95M€.

- FEADER : 103,13M€

- FEAMP : 4,8M€

<sup>2</sup> FEDER : Fonds européen de développement régional / FSE : Fonds social européen

<sup>3</sup> FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

Les fonds européens FEADER et FEAMP seront gérés par l'Agence de Service de Paiement (ASP), la collectivité régionale prenant en charge directement les dépenses et recettes relatives à l'assistance technique (y compris la masse salariale).

<sup>4</sup> FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

- **+ 0,04 M€ au titre PO FEADER** (essentiellement consacré à de l'équipement informatique).

Les ajustements en **Autorisations d'Engagement** portent sur un montant de **30,11 M€**, dont :

- **+ 30,08 M€ au titre du PO FEDER/FSE**, dont :
  - 16,35 M€ pour renforcer la recherche, améliorer la compétitivité des entreprises et favoriser l'accès aux nouvelles technologies (*Axe 1*), dont 4 M€ consacrés à l'utilisation des technologies numériques dans les services à vocation non marchande, 3,1 M€ pour renforcer la croissance des PME aux différents stades de leur existence (soutien au rapprochement des entreprises, développement d'instruments d'ingénierie financière adaptés, développement de PME à l'international) et 3 M€ pour des projets de diffusion de la culture entrepreneuriale auprès des étudiants et pour accompagner la création et la reprise d'entreprises ;
  - 5 M€ en faveur du développement des espaces urbains durables (*Axe 4*), dont 2,8 M€ pour la conception et réalisation de quartiers urbains durables et pour le développement de la multimodalité et des modes actifs et 2,2 M€ pour le traitement des friches et la requalification du foncier d'activité ;
  - 4,08 M€ pour soutenir les projets de transition énergétique (*Axe 2*) ;
  - 3,5 M€ afin de développer les parcours de formation tout au long de la vie (*Axe 6*), dont 3 M€ visant à élever le niveau de qualification des haut-normands les plus fragilisés à travers le soutien à l'accès à l'acquisition d'un socle de compétences et la formation des personnes en recherche d'emploi.
- **+ 0,02 M€ au titre PO FEADER** (pour de l'équipement informatique et la mise en place d'un plan de communication).
- **+ 0,01 M€ au titre du PO FEAMP** pour la mise en place d'un plan de communication.

- Les ajustements en **Crédits de Paiement** s'établissent à **1,56 M€**, soit :
  - + 1,55 M€ au titre des investissements,
  - + 0,01 M€ au titre du fonctionnement.

La hausse des dépenses en investissement résulte essentiellement, au niveau du PO FEADER, d'une ventilation opérée entre les sections de fonctionnement et d'investissement du montant perçu par l'Agence de Service de Paiement au titre du préfinancement du programme FEADER.

**Le CESER note le caractère important de cette Décision Modificative et prend acte de la DM n°1 du budget annexe consacré à la gestion des fonds européens 2014-2020.**